

LA PROTECTION DE L'INTÉGRITÉ DU TERRITOIRE, DES PERSONNES ET DES BIENS

LA DÉFENSE INCENDIE

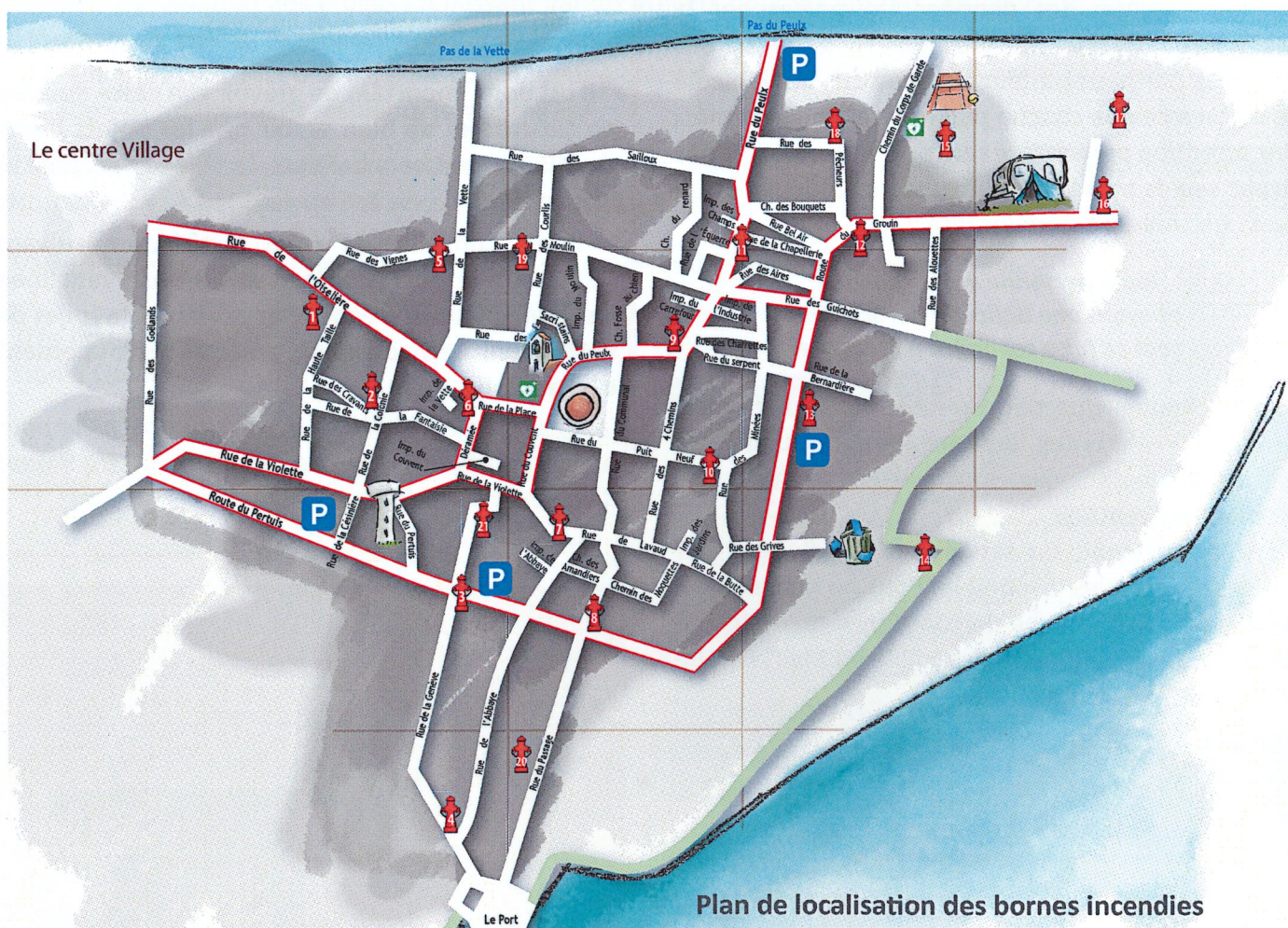


La défense incendie est une compétence municipale. La Commune verse chaque année une contribution au SDIS (Centre Départemental d'Incendie et de Secours) d'environ 19 000 €.

Par ailleurs, la commune a fait installer et remplace régulièrement nombre de bornes incendie. L'installation d'une borne coûte environ 4 000 €.

N'hésitez pas à nous signaler si vous constatez une borne endommagée.

Il est important que chacun sache où est située la borne la plus proche de son domicile. Cette connaissance peut également faire gagner du temps aux pompiers et sauver des vies !



INDEX DES BORNES INCENDIES

Champs (impasse des) / Peulx (rue du)	11	Lavaud (rue de)	7
Colonie (rue de la) / Cravants (rue des)	2	Les Ilates	17
Corps de Garde (chemin du)	15	Oiselière (rue de l')	1
Courlis (rue des) / Moulin (rue du)	19	Passage (rue du)	20
Déchetterie	14	Pêcheurs (rue des)	18
Déramée (rue de la) / Oiselière (rue de)	6	Pertuis (route du) / Bernardière (rue de la)	13
Genève (rue de la)	21	Pertuis (route du) / Genève (rue de la)	3
Genève (rue de la) / Abbaye (rue de la)	4	Pertuis (route du) / Passage (rue du)	8
Grouin (route du) / Les Ilates	16	Peulx (rue du) / Quatre Chemins (rue des)	9
Grouin (route du) / Poudrière	12	Puits Neuf (rue du) / Minées (rue des)	10
		Vignes (rue des) / Vette (rue de la)	5